

5-1

# ANNEXES

## > SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE :

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)


Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Liste des Servitudes d'Utilité Publique par commune .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Carte des Servitudes d'Utilité Publique à l'échelle de Plaine Commune (au 11 décembre 2019) .....</b>	<b>56</b>
<b>3</b>	<b>Saint-Ouen-sur-Seine - Servitudes d'Utilité Publique touchant l'ancien site d'Alstom - Grid SAS .....</b>	<b>58</b>
<b>4</b>	<b>Liste des informations complémentaires aux Servitudes d'Utilité Publique .....</b>	<b>67</b>
4.1	Plan de prévention des risques d'inondation de la Seine dans le département de la Seine-Saint-Denis .....	67
4.1.1	Arrêté préfectoral du 21 juin 2007 portant approbation du plan de prévention du risque d'inondation concernant les communes riveraines de la Seine dans le département de la Seine-Saint-Denis : Epinay-sur-Seine, L'Ile-Saint-Denis, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine .....	67
4.1.2	Cartes réglementaires : .....	72
4.1.3	Cartes des aléas : .....	78
4.1.4	Cartes des enjeux du territoire .....	84
4.1.5	Cartes des enjeux de population .....	86
4.1.6	Règlement approuvé par arrêté préfectoral du 21 juin 2007 .....	88
4.2	Périmètre de risques de dissolution du gypse d'Aubervilliers .....	126
4.3	Périmètre de risques de dissolution du gypse de La Courneuve .....	132
4.4	Périmètre de risques liés aux anciennes carrières à Pierrefitte-sur-Seine .....	138
4.5	Périmètre de risques de dissolution du gypse de Saint-Denis .....	144
4.6	Périmètres de risques liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse à Saint-Ouen-sur-Seine .....	150
4.7	Périmètre de risques liés aux anciennes carrières à Villetaneuse .....	156
4.8	Risques naturels et technologiques majeurs .....	162
4.8.1	Arrêté préfectoral du 22 juin 2009 portant approbation du dossier départemental des risques majeurs .....	162
4.8.2	Arrêté préfectoral du 18 juin 2013 relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs .....	165
4.8.3	Cartes des aléas identifiés - 2007-2008 (extraites du dossier départemental des risques majeurs) : .....	169
4.8.4	Risque sismique : .....	175
4.9	Porter à connaissance de la SNCF .....	190
4.10	Servitude prenant en compte les risques autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	205
4.10.1	Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la Société des Transports Pétroliers par Pipelines (TRAPIL) .....	205
4.10.2	Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 instituant, sur la commune d'Aubervilliers, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour	

des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	208
4.10.3 Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 instituant, sur la commune d'Épinay-sur-Seine, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	215
4.10.4 Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 instituant, sur la commune de l'Île-Saint-Denis, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	222
4.10.5 Arrêté préfectoral du 26 novembre 2015 instituant, sur la commune de La Courneuve, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	229
4.10.6 Arrêté préfectoral du 26 novembre 2015 instituant, sur la commune de Pierrefitte-sur-Seine, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	235
4.10.7 Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 instituant, sur la commune de Saint-Denis, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	241
4.10.8 Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 instituant, sur la commune de Saint-Ouen-sur-Seine, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	250
4.10.9 Arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 instituant, sur la commune de Stains, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	257
4.10.10 Arrêté préfectoral du 26 novembre 2015 instituant, sur la commune de Villetaneuse, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques .....	263
4.11 Secteur des Puces à Saint-Ouen-sur-Seine : Site Patrimonial Remarquable (SPR) - anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).....	270
4.12 Servitudes de halage et de marchepied.....	376
4.13 Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-Le Bourget .....	379
4.13.1 Décret ministériel du 28 juin 2018 approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Paris-le Bourget .....	379
4.13.2 Plan des servitudes aéronautiques de dégagements .....	385
4.13.3 Note annexe.....	396
4.14 Servitude d'utilité publique en tréfonds au profit de la Société du Grand Paris .....	432



5-2

# ANNEXES

## > AUTRES ANNEXES REGLEMENTAIRES

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)



Aubervilliers | La Courneuve | Épinay-sur-Seine  
L'Île-Saint-Denis | Pierrefitte-sur-Seine | Saint-Ouen-sur-Seine  
Saint-Denis | Stains | Villetaneuse

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>BRUIT</b> .....	<b>5</b>
1.1	Plan d'exposition au bruit des aérodromes .....	5
1.1.1	Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris Le Bourget .....	5
1.1.2	Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Paris Charles-de-Gaulle.....	11
1.2	Nuisances sonores des infrastructures de transports terrestres.....	19
<b>2</b>	<b>PERIMETRES OPERATIONNELS</b> .....	<b>29</b>
2.1	Les périmètres de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC) et périmètres particuliers sur le territoire de Plaine Commune (décembre 2019) .....	29
2.2	Les Périmètres de sursis à statuer sur le territoire de Plaine Commune (décembre 2019)	31
<b>3</b>	<b>PREEMPTION</b> .....	<b>40</b>
3.1	Les périmètres de Droit de Préemption Urbain (DPU) et de Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR) de Plaine Commune sur son territoire .....	40
3.2	Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Docks à Saint-Ouen-sur-Seine : Droit de préemption de la Métropole du Grand Paris .....	100
3.3	Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat instaurés par les maires.....	105
3.3.1	Aubervilliers.....	105
3.3.2	Epinay-sur-Seine .....	112
3.3.3	La Courneuve.....	116
3.3.4	L'Île-Saint-Denis .....	120
3.3.5	Pierrefitte-sur-Seine .....	130
3.3.6	Saint-Denis.....	134
3.3.7	Saint-Ouen-sur-Seine .....	141
3.4	Espaces naturels sensibles du département de la Seine-Saint-Denis.....	146
3.4.1	Délibération du Conseil départemental du 8 octobre 1995 relatif à La Butte Pinson (à Pierrefitte-sur-Seine et à Villetaneuse) .....	146
3.4.2	Délibération du Conseil départemental du 3 avril 2003 relatif au Parc Georges Valbon (à La Courneuve et à Stains).....	150
<b>4</b>	<b>TAXE D'AMENAGEMENT ET PROJETS URBAINS PARTENARIAUX</b> .....	<b>153</b>
<b>5</b>	<b>RESEAU DE CHALEUR</b> .....	<b>162</b>
<b>6</b>	<b>ZONES A RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB</b> .....	<b>165</b>
<b>7</b>	<b>EAU, ASSAINISSEMENT ET DECHETS</b> .....	<b>178</b>
7.1	Plans du réseau d'eau potable existant .....	178
7.2	Plans des réseaux d'assainissement existants .....	190
7.3	Gestion des déchets .....	202
<b>8</b>	<b>POLLUTION DES SOLS</b> .....	<b>220</b>
8.1	Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) à Epinay-sur-Seine.....	220
8.2	Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) à Saint-Ouen-sur-Seine et Saint-Denis .....	230

8.2.1	Secteurs d'Information sur les Sols à Saint-Ouen-sur-Seine :.....	230
8.2.2	Secteurs d'Information sur les Sols à Saint-Denis :.....	246
8.3	Pollution d'un site à Stains .....	256
<b>9</b>	<b>RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE) .....</b>	<b>259</b>
<b>10</b>	<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES LIES A DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) .....</b>	<b>261</b>
10.1	Saint-Denis.....	261
10.2	Saint-Ouen-sur-Seine .....	263
10.3	Stains .....	266
<b>11</b>	<b>REGLEMENTS LOCAUX DE PUBLICITE (RLP) INSTAURES DANS CERTAINES VILLES.....</b>	<b>268</b>
11.1	Aubervilliers.....	268
	<b>268</b>	
11.2	Epinay-sur-Seine.....	281
11.3	Pierrefitte-sur-Seine .....	293
11.4	Saint-Denis.....	304
11.5	Saint-Ouen-sur-Seine .....	326
11.6	Stains .....	350
<b>12</b>	<b>ARCHEOLOGIE PREVENTIVE.....</b>	<b>368</b>
12.1	Aubervilliers.....	368
12.2	Epinay-sur-Seine.....	372
12.3	La Courneuve.....	375
12.4	L'Ile-Saint-Denis .....	379
12.5	Pierrefitte-sur-Seine .....	382
12.6	Saint-Denis.....	385
12.7	Saint-Ouen-sur-Seine .....	389
12.8	Stains .....	392
12.9	Villetaneuse.....	396
<b>13</b>	<b>ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF) ET SITE NATURA 2000 .....</b>	<b>399</b>
13.1	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).....	399
13.2	Site Natura 2000 .....	419
13.2.1	Arrêté préfectoral du 26 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis (zone de protection spéciale).....	419
13.2.2	Arrêté préfectoral du 5 septembre 2011 portant approbation du document d'objectifs du site NATURA 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » (zone de protection spéciale FR 1112013).....	421
13.2.3	NATURA 2000 – Formulaire standard de données - Fiche FR1112013 des sites de Seine-Saint-Denis – 8 novembre 2016 .....	424

13.2.4	Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » - Parc départemental Georges Valbon – Zone de protection spécifique FR 1112013 – Février 2011 .....	435
13.2.5	Document d'objectifs Natura 2000 « Sites de la Seine-Saint-Denis » - Parc départemental de l'Île-Saint-Denis – Zone de protection spécifique FR 1112013 – Février 2011 .....	492
<b>14</b>	<b>DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION DES CLOTURES .....</b>	<b>531</b>
14.1	Aubervilliers.....	531
14.2	Epinay-sur-Seine.....	534
14.3	L'Île-Saint-Denis .....	537
14.4	Pierrefitte-sur-Seine .....	540
14.5	Saint-Denis.....	542
14.6	Saint-Ouen-sur-Seine .....	546
14.7	Stains .....	550
14.8	Villetaneuse.....	552
<b>15</b>	<b>DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENT.....</b>	<b>554</b>
15.1	Aubervilliers.....	554
15.2	L'Île-Saint-Denis .....	559
15.3	Saint-Denis.....	562
15.4	Saint-Ouen-sur-Seine .....	565
15.5	Stains .....	568
15.6	Villetaneuse.....	570
<b>16</b>	<b>PERMIS DE DEMOLIR.....</b>	<b>572</b>
16.1	Epinay-sur-Seine.....	572
16.2	L'Île-Saint-Denis .....	575
16.3	Pierrefitte-sur-Seine .....	578
16.4	Saint-Denis.....	580
16.5	Saint-Ouen-sur-Seine .....	584
16.6	Stains .....	588
16.7	Villetaneuse.....	590
<b>17</b>	<b>DEROGATION A LA ZONE DE 100M NON AEDIFICANDI (ZNA) AUTOUR DES CIMETIERES .....</b>	<b>593</b>
17.1	Stains .....	593
17.2	Pierrefitte-sur-Seine .....	595
<b>18</b>	<b>RESSOURCES THERMALES .....</b>	<b>597</b>
<b>19</b>	<b>PERIMETRE SOUMIS A ETUDE DE SECURITE PUBLIQUE A SAINT-DENIS.....</b>	<b>599</b>



5-3

# ANNEXES INFORMATIVES

## > VOLUME 1 :

### HABITAT, AMÉNAGEMENT - ÉCOLOGIE, POLITIQUE DE LA VILLE, COMMERCE, VOIRIE, EAU, DÉCHETS

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)





# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>HABITAT CONSTRUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	Charte qualité construction neuve de bureaux de Plaine Commune – 2013 .....	3
1.2	Convention qualité de réhabilitation du parc privé - Plaine Commune – 2011.....	13
1.3	Convention qualité résidences étudiantes – Plaine Commune – 2013.....	25
1.4	La convention qualité constructions neuves de Plaine Commune – 2016.....	35
1.5	Guide du copropriétaire – Plaine Commune – 2014 .....	51
1.6	Programme Local de l’Habitat de Plaine Commune 2016/2021 – Synthèse .....	63
<b>2</b>	<b>AMENAGEMENT – ECOLOGIE.....</b>	<b>74</b>
2.1	Référentiel d’aménagement soutenable du territoire de Plaine Commune – 2013.....	74
2.2	Plans de gêne sonore des aéroports de Paris .....	169
2.2.1	Plan de gêne sonore de l’aéroport de Paris-le Bourget .....	169
2.2.2	Plan de gêne sonore de l’aéroport de Paris-Charles de Gaulle.....	173
2.3	Résolution climat – Plaine Commune – 2015 .....	178
2.4	Liste des espèces invasives en Seine-Saint-Denis – Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine et Conservatoire botanique national du bassin parisien – 2010 .....	183
2.5	Liste des espèces préconisées en Ile-de-France - Conservatoire botanique national du bassin parisien .....	187
2.6	Permis de végétaliser – Plaine Commune .....	197
2.7	Réaliser des toitures végétalisées favorables à la biodiversité – Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis / NatureParif / Plante et Cité / Musée national d’histoire naturelle – 2011 .....	200
<b>3</b>	<b>PLAN POLITIQUE DE LA VILLE .....</b>	<b>225</b>
<b>4</b>	<b>COMMERCE – CHARTE DES DEVANTURES COMMERCIALES .....</b>	<b>227</b>
4.1	Aubervilliers : Charte des devantures commerciales .....	227
4.2	Epinay-sur-Seine : Charte des devantures commerciales et enseignes commerciales .....	232
4.3	Pierrefitte-sur-Seine : Élaboration de la charte des enseignes et devantures .....	260
<b>5</b>	<b>VOIRIE – STATIONNEMENT.....</b>	<b>300</b>
5.1	Règlement général de la voirie départementale et de ses dépendances - 1993.....	300
5.2	Saillies autorisées sur les routes nationales et départementales – 1989 .....	341
5.3	Délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 approuvant le règlement de voirie communautaire modifié .....	343
5.4	Règlement de voirie de Plaine Commune – 2010.....	345
5.5	Le stationnement vélo sur les espaces privés – Plaine Commune – Recommandations techniques – 2013.....	387
<b>6</b>	<b>EAU – ASSAINISSEMENT.....</b>	<b>401</b>
<b>7</b>	<b>DECHETS – COLONNES ENTERREES.....</b>	<b>505</b>



5-3

# ANNEXES INFORMATIVES

## > VOLUME 2 : PATRIMOINE

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)



## SOMMAIRE

<b>8</b>	<b>Patrimoine.....</b>	<b>3</b>
8.1	La Courneuve : précision sur les éléments patrimoniaux .....	3
	Notice introductive .....	4
	Diagnostic Patrimonial .....	5
8.2	Saint-Denis : précision sur les éléments patrimoniaux .....	91
	Notice introductive .....	92
	Cahier des recommandations architecturales et urbaines.....	93
	Fiches patrimoines 2014-2015 (jusqu'à la fiche 54) .....	213



5-3

# ANNEXES INFORMATIVES

## > VOLUME 3 : PATRIMOINE

(SAINT-DENIS : FICHES 55 A 169)

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)





5-3

# ANNEXES INFORMATIVES

## > VOLUME 4 : PATRIMOINE

(SAINT-DENIS : FICHES 170 A 265)

(SAINT-DENIS : FICHES 55 A 169)

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022

(Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)





Le

# plan local d'urbanisme intercommunal

## TOME 5 : ANNEXES DU PLUI CADRE JURIDIQUE DES ANNEXES

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen) Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN) Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)



Aubervilliers | La Courneuve | Épinay-sur-Seine  
L'Île-Saint-Denis | Pierrefitte-sur-Seine | Saint-Ouen-sur-Seine  
Saint-Denis | Stains | Villetaneuse

## Cadre juridique des annexes

Conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme comportent en annexe les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

Conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme, les annexes au plan local d'urbanisme comprennent [...] les éléments énumérés aux articles :

- [R. 151-52](#)

1° Les périmètres délimités par une délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans lesquels l'article [L. 111-16](#) ne s'applique pas ;

2° Le plan d'exposition au bruit des aérodromes, établi en application de l'article [L. 112-6](#) ;

3° Les périmètres d'intervention délimités en application de l'article [L. 113-16](#) pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains ;

4° Le périmètre des zones délimitées en application de l'article [L. 115-3](#) à l'intérieur desquelles certaines divisions foncières sont soumises à déclaration préalable ;

5° Les schémas d'aménagement de plage prévus à l'article [L. 121-28](#) ;

6° L'arrêté du préfet coordonnateur de massif prévu au 1° de l'article [L. 122-12](#) ;

7° Les périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain défini par les articles [L. 211-1](#) et suivants, ainsi que les périmètres provisoires ou définitifs des zones d'aménagement différé ;

8° Les zones d'aménagement concerté ;

9° Le périmètre des secteurs dans lesquels un programme d'aménagement d'ensemble a été approuvé en application de l'article [L. 332-9](#) dans sa rédaction antérieure au 31 décembre 2010 ;

10° Le périmètre des secteurs relatifs au taux de la taxe d'aménagement, en application de l'article [L. 331-14](#) et [L. 331-15](#) ;

11° Le périmètre des secteurs affectés par un seuil minimal de densité, en application de l'article [L. 331-36](#) ;

12° Les périmètres fixés par les conventions de projet urbain partenarial mentionnées à l'article [L. 332-11-3](#) ainsi que ceux délimités en application du II de cet article ;

13° Les périmètres à l'intérieur desquels l'autorité compétente peut surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation en application de l'article [L. 424-1](#) ;

14° Les périmètres de projet prévus à l'article [L. 322-13](#).

- [R. 151-53.](#)

1° Les périmètres de développement prioritaires délimités en application de l'[article L. 712-2 du code de l'énergie](#) ;

2° Les périmètres d'interdiction ou de réglementation des plantations et semis d'essences forestières délimités en application de l'[article L. 126-1 du code rural et de la pêche maritime](#) ;

3° Les périmètres miniers définis en application des livres Ier et II du code minier ;

4° Les périmètres de zones spéciales de recherche et d'exploitation de carrières et des zones d'exploitation et d'aménagement coordonné de carrières, délimités en application des articles [L. 321-1](#), [L. 333-1](#) et [L. 334-1](#) du code minier ;

5° Le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres, dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées en application de l'[article L. 571-10 du code de l'environnement](#), les prescriptions d'isolement acoustique édictées et la référence des arrêtés préfectoraux correspondants et l'indication des lieux où ils peuvent être consultés ;

6° Le plan des zones à risque d'exposition au plomb ;

7° Les bois ou forêts relevant du régime forestier ;

8° Les zones délimitées en application de l'[article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales](#) et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;

9° Les dispositions d'un projet de plan de prévention des risques naturels prévisibles rendues opposables en application de l'[article L. 562-2 du code de l'environnement](#) ;

10° Les secteurs d'information sur les sols en application de l'[article L. 125-6 du code de l'environnement](#) ;

11° Le règlement local de publicité élaboré en application de l'article [L. 581-14](#) du code de l'environnement ;

12° Les périmètres des biens inscrits au patrimoine mondial et de leur zone tampon mentionnés à l'article [L. 612-1](#) du code du patrimoine



**Pour plus d'informations :**

- Programme Local de l'Habitat 2016/2021 de Plaine Commune :  
<https://plainecommune.fr/institution/competences/habitat/>
- Atlas de l'architecture et du patrimoine du département de la Seine-Saint-Denis :  
<https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/>
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands :  
<http://www.eau-seine-normandie.fr/node/798>
- Plan d'exposition au bruit des aéroports de Paris-le Bourget et de Paris-Charles de Gaulle :  
<http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-paysage-risques-naturels-et-technologiques-bruit-nuisances-publicite/Nuisances-sonores/Bruit-des-aerodromes/Le-plan-d-exposition-au-bruit-maitrise-de-l-urbanisme>